

PROTCOLE SANITAIRE RENFORCE DU COLLEGE BALZAC

REPRISE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

Conformément à la mise à jour ministérielle du 29 octobre 2020 du guide national et aux décisions de l'équipe de direction de l'établissement en date du 30 octobre 2020

Inflexions signifiées en rouge.

PREAMBULE

Accueil de tous les élèves, à tous les niveaux, sur le temps scolaire.

Dans le cas de la circulation active du virus et d'une fermeture ponctuelle de l'établissement, application du plan de continuité pédagogique.

PARENTS

Engagement à ne pas scolariser leurs enfants au collège si fièvre (38°C ou plus) ou apparition de symptômes évoquant la Covid-19 ou test positif ou identification comme contact à risque, quel que soit le membre de la famille. Information immédiate de la survenue d'un cas confirmé à l'établissement (infirmière, vie scolaire, CPE).

Responsabilité **à fournir les masques** et des mouchoirs en papier à leurs enfants, **à leur expliquer l'obligation de porter le masque et de le jeter dans une poubelle (ainsi que les mouchoirs).**

PERSONNELS

Soumis à la même vigilance.

PERSONNES EXTERIEURES

Accès **limité au strict nécessaire** (plan Vigipirate en « urgence attentat »), après nettoyage et désinfection des mains. **Port du masque et respect de la distanciation physique** d'au moins 1 mètre.

REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Au moins 1 mètre dans la mesure du possible, dans les espaces clos, entre les enseignants et les élèves et entre élèves (salle de classe, réfectoire).

Principe non appliqué dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, voire niveau, y compris pour les activités sportives.

A l'extérieur, **pas de contact direct et port du masque.**

APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Partout et en permanence, par tous (adultes et élèves) : se laver très souvent les mains – tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir – utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter – saluer sans se serrer la main, **proscrire** les embrassades.

LAVAGE DES MAINS

A l'eau et au savon OU utilisation d'une solution hydroalcoolique, **pendant au moins 30 secondes, sous l'étroite surveillance d'un personnel vie scolaire.** Séchage à l'aide d'une serviette en papier **jetable** ou à l'air libre.

Nécessité de se laver les mains à l'arrivée au collège, avant et après le repas, après s'être rendu aux toilettes et dès l'arrivée au domicile.

PORT DU MASQUE GRAND PUBLIC

Obligatoire pour les personnels et les élèves, à l'intérieur de l'établissement et dans les espaces extérieurs, sauf au service de restauration (lors du repas ⇒ **masque replié sans contacts extérieur/intérieur et stocké dans une pochette individuelle**) ou durant les pratiques sportives (en fonction des exigences des enseignants).

Elèves et masques (fournis par les parents)

Si oublié, attribution d'un masque par le collège, mais appel à la famille.

Si retrait volontaire, convocation immédiate chez la CPE, contact du responsable légal et exclusion temporaire de l'établissement.

Personnels et masques

Mise à disposition par le Ministère de l'Education Nationale de masques non DIM, à raison de deux par jour.

VENTILATION DES CLASSES / LOCAUX

Aération des locaux le matin avant l'arrivée des élèves, puis la plus fréquente possible, **d'une durée d'au moins 15 minutes, toutes les 2 heures** (au moment **des interours**, des récréations, de la pause méridienne et de leur entretien).

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX / MATERIELS

Nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) réalisé **au minimum une fois par jour.**

De même, désinfection des surfaces les plus touchées (poignées de portes ou de fenêtres, rampes d'escaliers, ...).

Réfectoire : nettoyage et désinfection **après chaque service.**

LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES PAR NIVEAU

Entrée des élèves déjà décalée par demi-journée (emplois du temps initiaux).

Instructions relatives à l'ouverture du portail (réduction de la durée) et aux récréations, comme suit

Contexte (selon les flux des élèves les plus importants)	Horaires		Modalités
	Ouverture du portail	Présence du professeur dans la salle	
Entrée – Sortie			
Entrée	07h55 – 08h05	07h55	Après s'être désinfecté les mains, élèves s'orientant <u>directement</u> vers leur salle respective, <u>en empruntant l'escalier le plus proche de celle-ci</u> Mise en rang <u>interdite</u> devant la salle <u>Installation immédiate gérée par le professeur</u>
	08h25 – 08h30	08h25	
	08h55 – 09h00	08h55	
	12h55 – 13h00	12h55	
	13h25 – 13h30	13h25	
	13h55 – 14h05	14h00	
Sortie des externes	11h55		Niveau 3 ^{ème}
	12h00		Niveau 4 ^{ème}
	12h05		Niveaux 6 ^{ème} - 5 ^{ème}
Sortie appliquée uniquement le mardi (si les cours prennent fin à 16h05)	16h00		Niveaux 6 ^{ème} - 5 ^{ème}
	16h05		Niveaux 4 ^{ème} - 3 ^{ème}

Récréations : niveau 4^{ème} ⇒ cour du Cèdre / niveaux 6^{ème} - 5^{ème} ⇒ cour supérieure / niveau 3^{ème} ⇒ stade sportif.

Réduction des déplacements élèves : 1 salle fixe par division pour les niveaux 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} et 1 salle / demi-journée pour le niveau 3^{ème}, en dehors des salles spécialisées (sciences expérimentales / pôle artistique). Respect du plan de classe instauré : élève toujours à la même table.

Au rez-de-chaussée : salles fixes à destination des classes de 5^{ème} - 4^{ème}.

Au 1^{er} étage : salles fixes à destination des classes de 6^{ème} - 5^{ème}.

Permanence : dans la cour, si plus de 50 élèves.

Réfectoire : 3 à 4 services, d'une capacité maximale de 50 élèves (durée du repas : 30 min, sous la responsabilité de la Vie Scolaire), maintien de la distanciation physique d'au moins 1 m.

CIRCULATION – DEPLACEMENTS

Eviter les croisements importants entre classes et les encombrements ⇒ double fléchage (rouge / vert) inscrit sur le sol des couloirs, avec bande séparative.

Port du masque obligatoire pendant tous les déplacements (sorties, gymnases, piscine, ...).

MISE A DISPOSITION D'OBJETS PARTAGES

Autorisation d'accéder aux bancs et aux espaces collectifs.

Possibilité d'utiliser des objets communs (ballons, livres, crayons, ...) si une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou isolation des objets 24 heures avant réutilisation). Cependant, prêt de fournitures formellement déconseillé.

FORMATION, INFORMATION ET COMMUNICATION

Présentation du protocole aux élèves le 2 novembre par la cheffe d'établissement.

Information aux familles (document collé dans le carnet de correspondance et diffusé sur La classe.com) et aux personnels.

Formation aux gestes barrières, aux règles de distanciation et au port du masque.

Séances de sensibilisation dispensées par l'infirmière scolaire auprès de tous les collégiens (dont l'hygiène des mains et le port du masque).

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

Symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue accentuée, troubles digestifs, perte de l'odorat et du goût, sensation de fièvre, ...

Conduite de l'élève par un assistant d'éducation à la salle dite « Covid » (bureau du médecin scolaire, à proximité de l'infirmier) pour un isolement immédiat, même lieu à rejoindre pour un personnel (avant le retour à domicile).

Poursuite des gestes barrières.

Appel sans délai des responsables légaux pour venir chercher l'enfant, ces derniers devant éviter les contacts et consulter rapidement le médecin traitant.

Appui auprès des familles en difficulté pour la démarche de prise en charge.

Consultation du médecin traitant.

Information aux personnels et aux parents d'élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève ou l'adulte malade (nécessité d'un dépistage).

Information aux services académiques pour une alerte à l'Agence Régionale de Santé.

Accompagnement éventuel dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires.

Nettoyage minutieux et approfondi, suite à l'isolement, des locaux occupés, des objets potentiellement touchés par la personne concernée, et de la pièce « Covid ».

Retour au collège qu'après avis médical.